

## **La conformité : une opportunité**

**Il y a 3 ans, plusieurs grandes compagnies d'assurance et PLANETE CSCA se sont réunis pour créer un groupe de travail afin d'avancer sur le sujet incontournable de la conformité et de ses enjeux réglementaires.**

**Objectif : proposer des solutions concrètes au marché.**

**Chaque année de nouveaux assureurs rejoignent ce mouvement, tous convaincus que la réponse aux problématiques de réglementation gagne à être consensuelle, coordonnée et qu'elle devienne une opportunité.**

## **De l'éthique à la conformité**

Les différentes crises que les entreprises vivent depuis 3 ans affectent leur capacité de résilience. L'impact macroéconomique de la guerre en Ukraine a aggravé les pressions inflationnistes et perturbé les chaînes d'approvisionnement. Cela a non seulement accru les risques financiers et non financiers mais aussi les menaces liées à la cybersécurité. En parallèle, des risques de vulnérabilités liés à la mise en œuvre des stratégies de transformation numérique continuent de se développer.

Dans ce contexte géopolitique complexe, les dispositions législatives et réglementaires, telles que la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (y compris le gel des avoirs), visent à protéger les consommateurs. Ne représentent-elles qu'une obligation réglementaire subie ou des règles d'éthique aujourd'hui incontournables ?

Solvabilité II impose aux sociétés d'assurance, et par voie de conséquence aux délégataires, de mettre en place des dispositifs de maîtrise des risques garantissant de fait une certaine éthique dans nos métiers.

## **Un enjeu business**

Peut-on aujourd'hui encore faire vivre durablement son entreprise si elle ne garantit pas à ses clients de bonnes pratiques : professionnelles, loyales, basées sur le respect des réglementations et la transparence ?

L'enjeu dépasse alors la notion philosophique pour contribuer au développement commercial.

La conformité est au cœur des enjeux business de la profession.

Tout d'abord parce que la confiance et la transparence sont les gages d'une relation commerciale saine et prospère : connaître son client c'est pouvoir lui apporter le meilleur conseil, c'est le fidéliser dans le temps. De la même façon pour un assureur accorder une délégation c'est accorder sa confiance. Elle nécessite une démarche de mise en conformité réglementaire rapide et complète pour assurer la pérennité du partenariat.

## **Un enjeu financier et de réputation : des non-conformités lourdement sanctionnées**

Le développement commercial d'un assureur ou d'un courtier peut être freiné, voire réduit à néant, à la suite de sanctions juridiques découlant du non-respect des règles de conformité : amendes, blâmes, publications nominatives de la décision de justice jusqu'à une interdiction d'exercer... les sanctions se multiplient et sont parfois très lourdes.

Assureurs ou délégataires, sont collectivement exposés à des condamnations en cas de manquement à leurs obligations ainsi qu'aux conséquences du risque de réputation.

Respecter les obligations réglementaires communes pour protéger tous les acteurs (assurés, courtiers, porteurs de risques) est un exercice exigeant : compréhension des règles, moyens financiers à engager, formations, mises en place de process supplémentaires...

C'est pourquoi nous avons décidé de créer ce groupe, pour trouver des solutions qui nous permettent de conserver des relations commerciales prospères et saines, tout en faisant gagner du temps aux intermédiaires.

## **Simplifier la conformité grâce à des pratiques communes et à un référentiel centralisé**

Avec PLANETE CSCA, les assureurs du groupe de travail, proposent depuis 3 ans une plateforme d'échange sur la conformité, unique, gratuite pour les courtiers et sécurisée : EDIconformité.

Elle leur permet de répondre une seule fois aux questionnaires communs. Par ailleurs, une dynamique globale est à l'œuvre sur ces sujets, comme par exemple :

- ✓ la sensibilisation des inspecteurs des compagnies aux enjeux réglementaires,
- ✓ une série de webinaires thématiques (ex : lutte anti-corruption),
- ✓ un service de veille réglementaire,
- ✓ le panorama annuel des déclarations de conformité des courtiers etc...

Autant de clefs mises à disposition des courtiers délégataires en plus des échanges qui sont régulièrement organisés.

Avec un tel dispositif, les assureurs et les grossistes comptent sur la mobilisation de leurs courtiers pour généraliser les déclarations annuelles de conformité.

Assureurs, courtiers, disposons d'une plateforme gratuite performante et de ressources pour nous mettre au diapason de l'écosystème réglementaire. A nous de nous en saisir pour continuer à développer nos affaires ensemble, de manière sécurisée !

Nous avons tous à y gagner !



**Laurent FAVREAU**  
Directeur Conformité des Réseaux

*ABEILLE ASSURANCES*



**Frédéric LAVIELLE**  
Directeur Commercial

*ALLIANZ COURTAGE*



**David BELLAHSEN**  
Directeur distribution et  
conformité  
*AREAS ASSURANCES*



**Frédéric SERRES**  
Directeur développement et  
distribution courtage  
*AXA FRANCE*



**Hervé BRUNIE**  
Directeur commercial courtage  
IARD  
*GENERALI FRANCE*



**Denis ROUSSET**  
Directeur risques, contrôle et  
conformité groupe  
*GROUPAMA ASSURANCES  
MUTUELLES*



**Julien ALZOUNIES**  
Directeur Général  
*GROUPE LEADER INSURANCE*



**Olivier JARRY**  
Directeur Développement  
Courtage & Marché Entreprises  
*MMA ENTREPRISE*



**Artus PIRONNEAU**  
Directeur Général Adjoint /  
Directeur Clients et Mutualité  
*MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE  
ASSURANCES*



**Bertrand DE SURMONT**  
Président  
*PLANETE CSCA*



**Christine PUJO**  
Directrice Commerciale  
*QBE FRANCE*



**Jean-Marc HENRY**  
Directeur Commercial  
*SADA ASSURANCES*



**Hélène TEXEREAU**  
Directrice Courtage  
*SMACL ASSURANCES*



**Thierry MONNIER**  
Directeur Commercial  
*THELEM ASSURANCES*

